

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2937

21 novembre 2013

SOMMAIRE

Aero Investment S.à r.l.	140932	IS SICAV 1	140960
Air 2007 S.A.	140941	Kaseya Luxembourg	140933
Alphastar S.A.	140938	Lands Improvement Holdings Peterbo- rough S.à r.l.	140940
Amesrito S.A.	140971	Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.	140941
Artexis International S.A.	140936	Lands Improvement Holdings South Cam- bridge S.à r.l.	140976
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	140933	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	140956
B-Trident Dresden S.à.r.l.	140969	LCM SA	140934
Camelia Properties S.A.	140949	LP One Halbergmoos Sàrl	140931
C.H.P. International S.A.	140954	Marnatmaj Holding S.A.	140931
Creo Investments S.à r.l.	140937	MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l.	140932
Daje Partners	140946	MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l.	140932
Datagate (Luxembourg) S.A.	140939	N & G Patent Services S.A.	140940
Distrielec S.A.	140935	Otyme S.A.	140971
DWS FlexProfit	140945	Paci Investments S.A.	140931
ECWID S.à r.l.	140940	Parest S.A.	140943
ECWID S.à r.l.	140936	Pembroke S.A.	140944
Etudes et Formation S.A.	140934	Porta Volta Developments S.C.A.	140942
Eurocom Real Estate	140934	P.T.P. S.à r.l.	140946
European Government Bond Strategy SI- CAV-FIS	140943	Pyxis Management S.à r.l.	140953
Fantini Finance S.A.	140941	Sincro Sicav II	140930
Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salai- res et Social S.A.	140976	SVM Finance Luxembourg 1	140962
Financière MDCC S.à r.l.	140939	Take Away S.à r.l.	140937
Galaxya S.A.	140947	Teufel Holdco S.à r.l.	140942
Gamma Capital S.A.	140930	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l. ...	140939
Gateway Bidco S.à r.l.	140930	Ulysses Participation S.à r.l.	140937
Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.	140936	UVZ International S.à r.l.	140938
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	140938	V.Amaral Sàrl	140951
Heritage Properties S.A.	140949	VdV Concept S.à r.l.	140973
Highland VI - CAS (B) S.à r.l.	140957	Villerton Invest SA	140935
ING (L) Liquid	140942	White Mountains Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	140965
International Business Investments S.A.	140944		

Gateway Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.622.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 9 octobre 2013 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 9 octobre 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 7 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.304, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 9 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 7 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013144817/20.

(130176577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Gamma Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 29.014.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 4 octobre 2013

Conformément aux résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 4 octobre 2013, il a été décidé:

- De coopter Monsieur Luc Van Den Meerschaut employé privé, résidant au 26, Wijmenierlaan, B-9470 Denderleeuw (Belgique), avec effet immédiat au poste d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Philippe Latour, Administrateur démissionnaire en date du 1^{er} septembre 2013. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La cooptation de Monsieur Luc Van Den Meerschaut sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale de 2014.

Dès lors le conseil d'administration se compose des personnes suivantes;

- Monsieur William Van Impe - Administrateur;
- Monsieur Pierre Devondel - Administrateur;
- Monsieur Luc Van Den Meerschaut - Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour GAMMA CAPITAL S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013144826/23.

(130176961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.738.

—
Le bilan au 31 Mai 2013, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sincro SICAV II

Référence de publication: 2013145745/11.

(130177738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

—
EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95555 a transféré 1.422 parts sociales à Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96048.

Les 1500 parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- Second Euro Industrial Properties S.à r.l.: 1.422 parts sociales
- Logicreal Holding GmbH: 78 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145580/21.

(130177523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.436.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire

- Il est pris acte de la démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet au 30 août 2013.

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, née le 18 novembre 1964, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée, avec effet immédiat en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire. Le mandat de Madame Françoise DUMONT viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Daniel PIERRE. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

MARNATMAJ HOLDING S.A.

Alain RENARD / Daniel PIERRE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013145604/23.

(130177846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Paci Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.662.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145657/10.

(130178037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.118.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 octobre 2013, que l'associé unique de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B180114, ayant son siège social à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L - 1030 Luxembourg

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 9 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013145610/20.

(130177770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

MBERP II (Luxembourg) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.114.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 octobre 2013, que l'associé unique de la Société, Meyer Bergman European Retail Partners II Holdings S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- MB II Guernsey Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois de Guernesey, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Guernesey, sous le numéro 55837, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ground Floor, Regency Court, Glategny Esplanade, St Peter Port, GY1 1WW, Guernesey.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MB II Guernsey Limited 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

MBERP II (LUXEMBOURG) 8 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2013145609/20.

(130177742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 170.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.660.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2007, acte publié au Mémorial C no 748

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aero Investment S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013145906/14.

(130178561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Kaseya Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.522.

1/ Le siège social de l'associé unique Insight Venture Partners VII, L.P. est à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

2/ En date du 14 août 2013, l'associé unique Insight Venture Partners VII, L.P., précité, a transféré 14 179 de ses 18.000 parts sociales de la manière suivante:

- 89 parts sociales à Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

- 1.682 parts sociales à Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

- 242 parts sociales à Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P., avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats Unis.

- 4.528 parts sociales à Insight Venture Partners VIII, L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

- 162 parts sociales à Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

- 1.171 parts sociales à Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P., avec siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans.

- 1.436 parts sociales à Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P., avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats Unis.

- 4.869 parts sociales à Insight Venture Partners Coinvestment Fund II, L.P., avec siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats Unis.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Insight Venture Partners VII, L.P., précité, avec 3.821 parts sociales.

- Insight Venture Partners VII (Co-Investors), L.P., précité, avec 89 parts sociales.

- Insight Venture Partners (Cayman) VII, L.P., précité, avec 1.682 parts sociales.

- Insight Venture Partners (Delaware) VII, L.P., précité, avec 242 parts sociales.

- Insight Venture Partners VIII, L.P., précité, avec 4.528 parts sociales.

- Insight Venture Partners VIII (Co-Investors), L.P., précité, avec 162 parts sociales.

- Insight Venture Partners (Cayman) VIII, L.P., précité, avec 1.171 parts sociales.

- Insight Venture Partners (Delaware) VIII, L.P., précité, avec 1.436 parts sociales.

- Insight Venture Partners Coinvestment Fund II, L.P., précité, avec 4.869 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145539/40.

(130177345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, no 333 du 8 mars 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013145923/14.

(130178562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.721.

—

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 18 Octobre 2013

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013146034/14.

(130178746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Etudes et Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.372.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 29 mars 2013

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur respectivement de l'administrateur-délégué Monsieur Jeff KINTZELE au 31 mars 2013.

L'assemblée générale révoque au 31.03.2013 le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Armand MICHEL.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Monsieur Marc MULLER, né le 18 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée décide de nommer administrateur-délégué responsable de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marc MULLER, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg 23, avenue du X Septembre, pour toute opération inférieure ou égale à 10.000 EUR. Pour toute opération dépassant ce montant la contre-signature d'un autre administrateur est nécessaire. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Monsieur Frank FEIDERT demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre, est nommé administrateur-délégué, responsable de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société concernant cette gestion avec pouvoir de signature individuelle pour toute opération inférieure ou égale à 20.000 EUR. Pour toute opération dépassant ce montant la contre-signature d'un autre administrateur est nécessaire. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.

Composition du Conseil d'administration:

- Monsieur Frank FEIDERT, résidant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre

- Monsieur Marc MULLER, né le 18 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre

- Monsieur Olegario RIVERO-GOMEZ, demeurant à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem

Référence de publication: 2013146045/30.

(130178326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

LCM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 99.664.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/09/2013 à 15 H

La Société LCM SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Deuxième résolution

Déclaration du changement d'adresse de l'administrateur délégué:

Mr JANEIRO MOLHINHO Manuel Antonio a changé d'adresse; il demeure à présent au 25 Allée Des Marronniers F-57600 FORBACH

Troisième résolution

Déclaration du changement d'adresse d'un administrateur:

Mme MOLHINHO - ZUBRZYCKI Catherine a changé d'adresse; elle demeure à présent au 182 Rue du Général MATAXIS F-57600 OETING

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, et de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Il s'agit de reconduire Mme MOLHINHO - ZUBRZYCKI Catherine demeurant au 182 Rue du Général MATAXIS F-57600 OETING, au fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Il s'agit de reconduire Mr JANEIRO MOLHINHO Manuel Antonio demeurant au 25 Allée Des Marronniers F-57600 FORBACH aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Il s'agit de reconduire Melle Laura MOLHINHO, demeurant 9 Rue Pasteur F-57600 MORSBACH, à la fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 Rue Nationale F-57600 Forbach.

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Dudelange, le 26/09/2013.

Mr Manuel Antonio JANEIRO MOLHINHO / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013145572/40.

(130178149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Distrielec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DISTRIELEC S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013146017/11.

(130178270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013145833/12.

(130177717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.947.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 octobre 2013

1. M. Frank PLETSCHE a été reconduit dans son mandat de gérant indépendant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans son mandat de gérant A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Ruslan FAZLYEV a été reconduit dans son mandat de gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECWID S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146041/18.

(130178586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.254.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1112 du 5 juin 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013146085/14.

(130178791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Artexis International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 21.700.013,52.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue au siège social le 23 novembre 2012 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2015:

Administrateurs:

- Yves Morettini, administrateur, demeurant professionnellement au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg
- Eric Everard, administrateur, demeurant professionnellement au 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Wolwe-Saint-Pierre
- Benoit David, administrateur, demeurant professionnellement au 4, rue Haute, B-1457 Walhaim

Commissaire aux comptes:

- Colette Mosser, commissaire aux comptes, demeurant à 83 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un Administrateur

Référence de publication: 2013145952/22.

(130178458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Creo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.770.

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour CREO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146005/13.

(130178509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Ulysses Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.050.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.220.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 septembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Guy Harles, avec adresse au 14, Rue Erasme, L-2010 Luxembourg-Ville, de son mandat de gérant, avec effet au 24 septembre 2013.
2. Nomination de Laurent Schummer, avec adresse professionnelle au 14, Rue Erasme, L-2082 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 24 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145804/15.

(130177349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Take Away S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 151.031.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2013

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société TAKE AWAY sàrl

1) Il résulte d'une convention de cession de part signée en date du 8 octobre 2013 que Madame Aynur TIRYAKI détenant 51 parts sociales dans la société cède

- 50 (cinquante) parts sociales à Monsieur Said RADOUANE demeurant à L-3238 Bettembourg, 65, rue de l'indépendance

- 1 (une) part sociale à Monsieur Abderrahim RADOUANE, demeurant à L-4018 Esch sur Alzette, 14, rue d'Audun.

Monsieur Adil TIRYAKI détenant 49 parts sociales dans la société cède ses parts à Monsieur Abderrahim RADOUANE, demeurant à L-4018 Esch sur Alzette, 14, rue d'Audun

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société se répartit comme suit:

- Monsieur RADOUANE Said	50 parts
- Monsieur RADOUANE Abderrahim	50 parts
Total	100 parts

1) Révocation de Monsieur Adil TIRYAKI de son poste de gérant

2) Révocation de Monsieur HAKAN Mekki de son poste de gérant

3) Nomination au poste de gérant technique Monsieur RADOUANE Said pour une durée indéterminée et au poste de gérant administratif Monsieur RADOUANE Abderrahim pour une durée indéterminée.

4) La société est engagée par la signature individuelle de l'un des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette au siège de la société.

Aynur TIRYAKI / Adil TIRYAKI / Said RADOUANE / Abderrahim RADOUANE.

Référence de publication: 2013145788/27.

(130177749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Alphastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.394.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 26 septembre 2013 les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA Vincent, né le 8 février 1967 à Mondelange (France), demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 LUXEMBOURG de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA David, né le 23 juin 1973 à Metz (France), domicilié au 2, Brekelter, L-5495 WINTRANGE de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de Madame EGLISE Delphine née BRESSAN le 24 janvier 1981 à Algrange (France), demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 LUXEMBOURG de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée qui aura lieu en 2019.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013145248/23.

(130177816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

UVZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.035.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.199.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 23 septembre 2013

Le gérant unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145817/12.

(130177893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1808 du 27 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013146113/14.

(130178559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Financière MDCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.007.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 26 septembre 2013

En date du 26 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Antonio Joao Gil Pires en tant que gérant de catégorie B de la Société et avec effet au 30 septembre 2013;

- de nommer Vladimir Mornard, né le 18 mai 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 septembre 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013145425/19.

(130177697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.657.900,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 12 septembre 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 12 septembre 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Aidan FOLEY, demeurant actuellement professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

- Monsieur Pierre METZLER,

- Mr Anthony SMITH,

- Mr Marcel VAN DER MEIJDEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145151/20.

(130176533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Datagate (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.315.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 septembre 2013 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs délégués et des administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Paul CHRISTMANN, administrateur et administrateur-délégué, né à Differdange (L) le 10.04.1954, demeurant à L - 1211 Luxembourg, 24, Rue Baden Powell

Monsieur Marc STAUDT, administrateur et administrateur-délégué, né à Dudelange (L) le 12.09.1958, demeurant à L - 5364 Schrassig, 10, Beim Fuussebur

Monsieur James JUNKER, administrateur, né à Luxembourg (L) le 19.06.1957, demeurant à L - 2714 Luxembourg, 2, Rue du Fort Wallis

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013144732/23.

(130176991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECWID S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013146040/11.

(130178574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

N & G Patent Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.158.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Nicole Thommes
- Andrea Dany
- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Fidirevisa S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013144988/18.

(130177045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.898.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.
Pour Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013144903/24.

(130176942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Air 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 132.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013145931/12.

(130178814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.188.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTINI FINANCE S.A.
ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013146054/12.

(130178682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.515.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.
Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013144904/24.

(130176946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.971.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 15 Octobre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Sascha Kaumann demeurant professionnellement au 3, Salvatorstrasse, 80333 Munich, Allemagne en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

- Révoquer Monsieur Kai Romberg de son mandat de gérant de catégorie A du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat.

- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Martin Block

Mr Sascha Kaumann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013145133/21.

(130177222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Porta Volta Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 86.221.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Daniele BODINI, avec adresse au 825 Fifth Avenue, New-York, NY 1002, Etat-Unis d'Amérique, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,

- Monsieur Fernando BODINI, avec adresse au 24 via Mantova, 00198 Rome, Italie, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme Commissaire aux Comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg SA, avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013145050/21.

(130176817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 86.762.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2013

Conseil d'Administration

- Démission de Madame Maaike van Meer en date du 3 décembre 2012

- Démission de Monsieur Mark den Hollander en date du 1^{er} septembre 2013

- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} juin 2013 de Monsieur Hans Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

- Nomination de Monsieur Hans Stoter

- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2013 de Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

- Nomination de Monsieur Benoit De Belder

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur André van den Heuvel, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2013144873/29.

(130176679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

European Government Bond Strategy SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.439.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 Avril 2013 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 28 Juin 2013.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 4 Octobre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société - Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. - qui est actuellement situé à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013144764/22.

(130177414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Parest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 140.172.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2013

Prolongation des mandats des administrateurs actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Dominique DELABY

Né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul (F)

Demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

- Ali HEDDOUN

Né le 23 décembre 1942 à Erfoud-Centre (MA)

Demeurant à Séjour d'Arcadie Boulevard Sidi, Mohamed Ben Abdallah Mohammedia, MA-20800 Maroc

- Safia HEDDOUN

Née le 22 novembre 1967 à Rabat (MA)

Demeurant à Boulevard Sidi, Mohamed Ben Abdallah, MA-20800 Mohammedia

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Vericom S.A.

RCS Luxembourg B 51.203

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Extrait du conseil d'administration du 12 juin 2013

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué et président du conseil d'administration actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Ali HEDDOUN

Né le 23 décembre 1942 à Erfoud-Centre (MA)

Demeurant à Séjour d'Arcadie Boulevard Sidi, Mohamed Ben Abdallah Mohammedia, MA-20800 Maroc

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145035/32.

(130176584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pembroke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 octobre 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée Générale décide à l'unanimité de reconduire les mandats de MM. Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs sortants ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de COSAFIN S.A.:

- JALYNE S.A., Société Anonyme,

Ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2014.

Pour copie conforme

- / JALYNE S.A

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013145041/25.

(130176561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

International Business Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 88.963.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 octobre 2013 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, administrateur unique de la société;

2) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique Monsieur HOLMER ENGEL, né le 15 novembre 1960 à SAARBRÜKEN (Allemagne) et demeurant professionnellement au 12 rue de Bastogne à L-1217 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui aura lieu en 2019.

Vis - à - vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013144877/20.

(130176628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebenundzwanzigsten September.

Vor dem Unterzeichneten Notar, Karine REUTER, mit Amtssitz in Pétingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „DWS Investment S.A.“, mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 25.754,

hier vertreten durch Herrn Marco HIRTH, beruflich wohnhaft in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß durch den erschienenen Notar unterzeichnet, bleibt diesem Dokument beigefügt, um mit demselben registriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs beschrieben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft „DWS FlexProfit“ („société d'investissement à capital variable“) mit Sitz in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, am 17. Januar 2006, und veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 188 am 26. Januar 2006.

Die vorbezeichnete Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 113.388.

Das Kapital der vorbenannten Gesellschaft beträgt 100,- Euro (EINHUNDERT EURO) eingeteilt in 1 Aktie, vollständig eingezahlt.

Die vorbenannte Gesellschaft „DWS Investment S.A.“ ist und bleibt Inhaber sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft.

In ihrer Eigenschaft als alleiniger Aktionär der vorbenannten Gesellschaft, erklärt die Erschienene die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und zu liquidieren und ersucht den Notar diese Auflösung und Liquidation zu beurkunden.

Die Erschienene übernimmt sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen. Sie erklärt Kenntnis der Satzung der Gesellschaft zu haben, sowie Kenntnis der finanziellen Lage und der Konten der Gesellschaft zu haben.

Die Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Réviseur d'Entreprise Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer aufbewahrt werden.

Die bestehenden Aktienzertifikate wurden in Gegenwart des Notars zerstört.

Weiterhin wurde das Aktienregister annulliert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. HIRTH, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 8 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13039. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144755/46.

(130177302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

P.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Hostert, 1, Chaussée Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 29.121.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Clemens MEERFELD, Rentner, geboren in Wallenborn (D) am 31. August 1939, wohnhaft in D-57570 Wallenborn, Tuchwiese, 1, Bundesrepublik Deutschland.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „P.T.P. S.à r.l.“, mit Sitz in L-6940 Hostert (Niederanven), 1, Chaussée Saint Martin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 29.121, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 24. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 12 vom 16. Januar 1989, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 26. April 1993 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 367 vom 12. August 1993.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölftausenddrei-hundertvierundneunzig komma siebenundsechzig Euro (EUR 12.394,67-), aufgeteilt in fünfzig (50) Anteile, ohne Nennwert.

III.- Dass der Komparent der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, da diese seit 1993 keine Aktivität mehr hat.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, sich als Liquidator benennt, und erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass die Gesellschafter persönlich und solidarisch, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-57570 Wallenborn, Tuchwiese, 1, Bundesrepublik Deutschland, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Clemens MEERFELD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2013. Relation GRE/2013/3925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013145020/43.

(130177247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Daje Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 142.482.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société de droit anglais GLG INVEST LIMITED, dont le siège est situé au 1st Floor Victory House, 99-101 Regent Street, W1B 4EZ Londres (Royaume-Uni), inscrite auprès du Registre de Commerce sous le numéro 7075061, représentée par Monsieur David MINNETT,

Ici représentée par Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort, en vertu d'une procuration donnée le 19 septembre 2013.

Laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte. Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «DAJE PARTNERS», dont le siège social est situé à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2695 du 5 novembre 2008, non modifié à ce jour,

et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.482.

Que le capital social de la société «DAJE PARTNERS» Sàrl est de huit cent dix-huit mille cinq cent cinquante euros (818.550,00 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni part d'immeuble.

Que les comparants représentant l'intégralité du capital social décident de prononcer sa dissolution avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «DAJE PARTNERS» Sàrl.

Qu'ils déclarent être investis de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant démissionnaire pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: L-8308 Capellen, 89^e, Parc d'activités.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2013. -EAC/2013/12569. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013144060/48.

(130175879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Galaxya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE DIX OCTOBRE

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "Galaxya S.A.", ayant son siège social à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158436, constituée le 19 janvier 2011 en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 avril 2011, numéro 772. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire instrumentant en date du 10 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 septembre 2013, numéro 2156.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claire PEPE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant EUR 100.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 874.000.- au montant de EUR 974.000,- par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant apport en nature consistant en un portefeuille titres (warrants «First Capital») apporté par un des actionnaires, Madame Elena MAGRI.

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel du second actionnaire Monsieur Vittorio CHA.

3. Acceptation de la souscription des 1.000 nouvelles actions par Mme Elena MAGRI, résidant 52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg), et libération intégrale par un apport en nature consistant en un portefeuille titre (apport de warrants «First Capital») détenu par l'actionnaire estimé à un montant total de 100.000 Euros;

4. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

5. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant EUR 100.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 874.000.- au montant de EUR 974.000,- par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, moyennant apport en nature d'un montant total de EUR 100.000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre l'actionnaire suivant à la souscription des 1.000 actions nouvelles:

Madame Elena MAGRI, actionnaire actuel de la société,

Monsieur Vittorio CHA AUTRE actionnaire actuel de la société ayant expressément renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Souscription - Libération

L'actionnaire existant Madame Elena MAGRI, demeurant à 52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, représentée par Madame Valérie WESQUY prénommée,

en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2013, déclare souscrire pour le montant total de cent mille Euros (EUR 100.000), aux mille (1.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale cent Euros (EUR 100) chacune, et déclare les libérer au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille titre («L'Apport») détenu par lui-même comme mieux détaillé ci-après.

L'Apport en nature est composé de 2.859.517 warrants «FIRST Capital (FIC.MI) - Milan» évalué à un montant de 0,035 Euros par warrant, valeur mieux décrite dans un document émis par la banque dépositaire des warrants.

Conformément à l'article 26- 1(3bis) le conseil d'administration a décidé que l'apport autre qu'en numéraire, lequel apport est constitué de valeurs mobilières au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 18), de la directive 2004/39/ CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers et que sur le vu de leur cotation et mieux décrit dans un document émis par la banque dépositaire, ces valeurs ont été évaluées au prix moyen pondéré auquel elles ont été négociées sur un marché réglementés au sens de de ladite directive au cours d'une période de 6 mois précédant la date effective de l'apport autre qu'en numéraire, ne fera pas l'objet d'un rapport de réviseur et que la valeur des titres est évaluée au prix moyen pondéré de leur cotations en bourse, à savoir 100.000,- EUR

Les copies du certificat émis par la banque dépositaire des warrants ainsi que de ladite décision du conseil d'administration, après avoir été signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Madame Elena MAGRI prénommée a déclaré que l'Apport dont question ci-dessus est libres de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de cet Apport à la Société.

Madame Elena MAGRI prénommée déclare également que le montant de 83,09 Euros correspondant à la différence entre la valeur nette de l'apport à savoir 100.083,09 Euros et le montant de l'apport porté dans le compte capital, à savoir 100.000 euros, sera portée dans un compte prime d'émission.

L'assemblée générale extraordinaire constate que l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposée.

Troisième résolution

Conformément aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit est fixé à EUR 974.000,- (neuf cent soixante-quatorze mille Euros) représenté par 9.740,- (neuf mille sept cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. PEPE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2013. Relation: RED/2013/1684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013144151/101.

(130175680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Heritage Properties S.A., Société Anonyme, (anc. Camelia Properties S.A.).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.301.

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "CAMELIA PROPERTIES S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172301, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2821 du 21 novembre 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, Directeur, demeurant professionnellement au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée, demeurant professionnellement à 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine LECAS, employée, demeurant professionnellement au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination en HERITAGE PROPERTIES S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de HERITAGE PROPERTIES S.A.»

2. Transfert du siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Nomination des personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la Société et fixation du terme de leur mandat:

- Monsieur François Georges, Directeur, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Nomination de la société CONCILIUM Sarl, ayant son siège social à L- 1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 161.634, à la fonction de Commissaire aux comptes et détermination du terme de son mandat.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en HERITAGE PROPERTIES S.A. et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de HERITAGE PROPERTIES S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer les deux personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la Société:

- Monsieur François Georges, Directeur, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né le 4 juillet 1964 à Metz, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2017:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société CONCILIUM Sarl, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 161.634, à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A-M. PRATIFFI, C. LECAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144031/82.

(130175960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

V.Amaral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schiffflange, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 180.742.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Vitorino LARANJEIRA AMARAL, né le 13 août 1962 à Valega / Ovar (Portugal), demeurant à L-4505 Diferdange, 2 rue de l'Acier,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «V.AMARAL Sàrl», faisant commerce sous l'enseigne commerciale de «Terres Rouges Café».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Schiffflange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont intégralement souscrites par Monsieur Vitorino LARANJEIRA AMARAL, né le 13 août 1962 à Valega / Ovar (Portugal), demeurant à L-4505 Differdange, 2 rue de l'Acier.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.-€). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vitorino LARANJEIRA AMARAL, né le 13 août 1962 à Valega / Ovar (Portugal), demeurant à L-4505 Differdange, 2 rue de l'Acier.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-3833 Schifflange, 2 rue de l'Eglise.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: V. LARANJEIRA AMARAL, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le. Relation: EAC/2013/12525. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143889/104.

(130174811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pyxis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 180.738.

— STATUTS

L'an deux mil treize.

Le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Danièle PERSIN, coach d'affaires, née Metz (France), le 4 février 1965 (Matricule No. 19650204541), épouse de Monsieur Fabien PICARD, demeurant à F-57100 Thionville, 87, boucle du Milan;

ci-après dénommée «le comparant»

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «PYXIS Management S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services de conseils, coachings et formations en gestion-développement, organisation, management d'entreprises ou établissements d'activités diverses.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500.-) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales de CENT EURO (EURO 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associée unique Madame Danièle PERSIN, coach d'affaires, née Metz (France), le 4 février 1965 (Matricule No. 19650204541), épouse de Monsieur Fabien PICARD, demeurant à F-57100 Thionville, 87, boucle du Milan.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un maitaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner comme gérante Madame Danièle PERSIN, coach d'affaires, née Metz (France), le 4 février 1965 (Matricule No. 19650204541), épouse de Monsieur Fabien PICARD, demeurant à F-57100 Thionville, 87, boucle du Milan.

Elle peut engager valablement la société par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Persin, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12820. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 09 octobre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013143738/79.

(130175030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

C.H.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «C.H.P. International S.A.», ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C («le Mémorial») numéro 729 du 11 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 374 du 13 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François BRETTELLE, directeur de sociétés, demeurant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corina FABER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante mille deux cent cinquante (40.250) actions de catégorie «A» et toutes les sept cent cinquante (750) actions de catégorie «B» représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction de capital à concurrence de trois millions deux cent quatre-vingt mille Euros (EUR 3.280.000,-) pour le ramener de son montant de quatre millions cent mille Euros (EUR 4.100.000,-) à celui de huit cent vingt mille Euros (EUR 820.000,-) en réduisant la valeur nominale des quarante mille deux cent cinquante (40.250) actions de Catégorie «A» et des sept cent cinquante (750) actions de Catégorie «B» de quatre-vingt Euros (EUR 80,-) pour la porter à vingt Euros (EUR 20,-) chacune en vue de l'apurement partiel des pertes reportées à raison de EUR 3.321.198,78.

2.- Allocation de deux cent vingt-sept mille quatre cent trente-quatre Euros et quarante-deux Cents (EUR 227.434,42) du compte de la réserve légale de vue de l'apurement du solde des pertes reportées à raison de quarante et un mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 41.198,78) et allocation à raison de cent quatre-vingt-six mille deux cent trente-cinq Euros et soixante-quatre cents (EUR 186.235,64) au compte des résultats reportés, de sorte que la réserve légale est de quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 82.000,-).

3.- Décision de distribuer le dividende statutaire de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) aux actionnaires de Catégorie B.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue de l'apurement partiel des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions deux cent quatre-vingt mille Euros (EUR 3.280.000,-) pour le ramener de son montant de quatre millions cent mille Euros (EUR 4.100.000,-) à celui de huit cent vingt mille Euros (EUR 820.000,-) en réduisant la valeur nominale des quarante mille deux cent cinquante (40.250) actions de Catégorie «A» et des sept cent cinquante (750) actions de Catégorie «B» de quatre-vingt Euros (EUR 80,-) pour la porter à vingt Euros (EUR 20,-) chacune.

L'existence des pertes reportées a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 31 décembre 2012 et des comptes annuels au 31 juillet 2013.

Le bilan et les comptes annuels après avoir été signés ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'allouer un montant de deux cent vingt-sept mille quatre cent trente-quatre Euros et quarante-deux Cents (EUR 227.434,42) du compte de la réserve légale (i) à raison de quarante et un mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 41.198,78) en vue de l'apurement du solde des pertes reportées et (ii) et à raison de cent quatre-vingt-six mille deux cent trente-cinq Euros et soixante-quatre Cents (EUR 186.235,64) au compte des résultats reportés, de sorte que la réserve légale est portée à quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 82.000,-).

L'existence des réserves légales a été rapportée au notaire instrumentant par le bilan et les comptes annuels dont question ci-avant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de distribuer le dividende statutaire de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) aux détenteurs des actions de Catégorie «B».

L'assemblée donne mandat au conseil d'administration de distribuer le dividende précité aux détenteurs des actions de Catégorie «B» au prorata de leur participation dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 820.000,-), représenté par QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (40.250) actions de Catégorie «A» et SEPT CENT CINQUANTE (750) actions de Catégorie «B» ayant une valeur nominale de VINGT EUROS (EUR 20,-) chacune.»

140956

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-F. BRETTELE, S. WOLTER-SCHIERES, C. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43264. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME- délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144009/87.

(130175938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des gérants de la Société en date du 18 septembre 2013 que:

- 103,050 nouvelles parts sociales ordinaires de classe D ont été émises et sont détenues depuis le 18 septembre 2013 par Ippocrate Bermuda Holdings L.P.;

- 16 nouvelles parts sociales ordinaires de classe L ont été émises et sont détenues depuis le 18 septembre 2013 par William II Bermuda Holdings L.P.;

- 1 nouvelle part sociale ordinaire de classe M a été émise et est détenue depuis le 18 septembre 2013 par Lion Bermuda Holdings L.P.;

- 2 nouvelles parts sociales ordinaires de classe W ont été émises et sont détenues depuis le 18 septembre 2013 par Goodwater Bermuda Holdings L.P.;

- 98 nouvelles parts sociales ordinaires de classe WA ont été émises et sont détenues depuis le 18 septembre 2013 par Goodwater Bermuda Holdings L.P.;

- 24 nouvelles parts sociales ordinaires de classe Z ont été émises et sont détenues depuis le 18 septembre 2013 par Fox Bermuda Holdings L.P.

Dès lors, depuis le 18 septembre 2013, les 6 269 745 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	11 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	133 174 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	49 classe J
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street,	38 357	29 508 classe L

140957

	Hamilton HM 11, Bermuda		
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 046 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 777 207 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14 659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	1 057 547 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 818 classe W
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	241 971 classe WA
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6 237 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	158 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2013144269/89.

(130176027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Highland VI - CAS (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.253.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VI - CAS (B) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered

office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.253 (the Company).

The Company was incorporated on February 24, 2009 pursuant to a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 705, dated April 1, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Highland VI - CAS (A) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.252 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. dissolution and liquidation of the Company;

3. appointment of Reviconsult S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.013, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Reviconsult S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.013, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.
There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VI - CAS (B) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.253 (la Société).

La Société a été constituée le 24 février 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705, daté du 1^{er} avril 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Highland VI - CAS (A) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 145.252 (l'Associé Unique);

ici représenté par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. dissolution et liquidation de la Société;

3. nomination de Reviconsult S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

140960

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Reviconsult S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et accomplir toutes les opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la société. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/44022. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144176/153.

(130176236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

IS SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.938.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IS SICAV 1", having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINKX, notary residing in Luxembourg, on December 3rd, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") n° 220 on January 28th, 2013,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 134.938 (the "Company").

The meeting was declared open at 03:30 p.m. by Marc LEFEBVRE residing professionally at L-2220 Luxembourg, in the chair, and appoints as secretary, Mrs Delphine MARICHAL, residing professionally at L-2220 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M. Manuel BERTRAND, residing professionally at L-9970 Leithum.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
 2. To appoint "Level Advisory S.à r.l." as Liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
 3. Discharge to be given to the directors of the Fund.
 4. Miscellaneous.
- II. That the all the shares are registered and that the number of the shares held by the shareholders present or represented are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- IV. The shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.
- V. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
- VI. That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

A significant change in the economic situation of the sole distribution country of the Fund has affected the Fund and the sub-fund IS SICAV 1 - Mondo. As a result of this change, the level of assets under management of the Fund does not enable a sustainable management of the Fund in the best interest of its Shareholders.

Second resolution:

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Level Advisory S.à r.l.", having its registered office at 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B 141.975) as liquidator to the CSSF prior approval.

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Third resolution:

The general meeting grants full discharge to to the directors of the Fund for the accomplishment of their functions to this day.

Fourth resolution:

To delegate the broadest powers and authority to the director, Mr. Marc Lefebvre, acting individually, to proceed for and on behalf of the Fund to all the formalities, filings, publications, notifications, negotiations and executions (this list being not exhaustive) those are required, appropriate or helpful with a view to implementing the above resolutions.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 04:30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred and thirty euro (EUR 830.-)

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: M. LEFEBVRE, D. MARICHAL, M. BERTRAND, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/09/2013. Relation: LAC/2013/43610. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013144225/82.

(130176272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 78.563.513,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.145.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of September.

Before Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SVM Finance Luxembourg 1, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 73,563,513 having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.145 (the "Company").

There appeared:

ServiceMaster International Holdings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its address at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 2389912 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 73,563,513 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 1.- subject to the payment of a global share premium attached;
2. Subscription and payment by ServiceMaster International Holdings, Inc., of the new shares and payment of a global share premium attached, by way of a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,000,000.- (five million US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 73,563,513 (seventy-three million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen US Dollars) to USD 78,563,513 (seventy-eight million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen US Dollars).- by the issuance of 5,000,000.- (five million) new shares with a nominal value of USD 1.-each with a global share premium attached of an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars)

to be fully allocated to the legal reserve account of the Company (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of an amount of USD 5,500,000 (five million five hundred thousand US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 5,500,000.- (five million five hundred thousand US Dollars) by subscribing to the New Shares for an amount of USD 5,000,000.- (five million US Dollars) and paying the global share premium attached of an amount of USD 500,000.- (five hundred thousand US Dollars) to be fully allocated to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve of the Company, the whole being fully paid up by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 78,563,513.- (seventy-eight million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen US Dollars) divided into 78,563,513.- (seventy-eight million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand seven hundred Euro (3,700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SVM Finance Luxembourg 1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 73.563.513 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.145 (la «Société»).

A comparu:

ServiceMaster International Holdings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2389912 Associé Unique»);

ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 73.563.513 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- USD chacune soumise au paiement d'une prime d'émission globale attachée;
2. Souscription par ServiceMaster International Holdings, Inc., des nouvelles parts sociales et paiement de la prime d'émission globale attachée, par un apport en espèces;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 5.000.000.- USD (cinq millions de dollars des Etats-Unis) pour le porter de son montant actuel de 73.563.513.- USD (soixante-treize millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent treize dollars des Etats-Unis) à 78.563.513.-USD (soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent treize dollars des Etats-Unis) par l'émission de 5.000.000 (cinq millions) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1.- USD (un dollar des Etats-Unis) chacune avec une prime d'émission globale attachée d'un montant de 500.000.- USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis) devant être affectée entièrement à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en espèces.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant de 5.500.000.- USD (cinq millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis) ("Apport").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 5.500.000.- USD (cinq millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis) en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales et à la prime d'émission globale attachée d'un montant de 500.000.- USD (cinq cent mille dollars des Etats-Unis) devant être affectée entièrement à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale, la totalité étant entièrement libérée par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 78.563.513.- USD (soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent treize dollars des Etats-Unis) divisé en 78.563.513 (soixante-dix-huit millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- USD (un dollar des Etats-Unis) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille sept cents Euro (3.700.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43261. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143089/151.

(130174258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 53.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.137 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 February 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 993 dated 11 April 2012, and lastly amended by a deed enacted on 19 December 2012 by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 907 dated 17 April 2013.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 52 (fifty-two) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars) to USD 53,000 (fifty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,819,000 (eight million eight hundred nineteen thousand United States Dollars), out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited, of the new ordinary share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars) to USD 53,000 (fifty-three thousand United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,819,000 (eight million eight hundred nineteen thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share together with the Share Premium and to pay them up entirely by means of the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named. The Contributor declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, the pre-named company, consists of a claim of a total amount of USD 8,820,000 (eight million eight hundred twenty thousand United States Dollars) in exchange for the issuance of the New Share.

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to USD 8,820,000 (eight million eight hundred twenty thousand United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 1,000 (one thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 8,819,000 (eight million eight hundred nineteen thousand United States Dollars) to the share premium, out of which USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Valuation

The net value of the Contribution above is evaluated as amounting to a global total of at least USD 8,820,000 (eight million eight hundred twenty thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 September 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, holder of all the 53 (fifty-three) shares of the Company.

The notary acts that all the 53 (fifty-three) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 53,000 (fifty-three thousand United States Dollars), represented by 53 (fifty-three) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand euros (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour de septembre.

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.137 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 11 avril 2012 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié par Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 907 du 17 avril 2013.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 52 (cinquante-deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 52.000 (cinquante-deux mille Dollars Américains) à 53.000 (cinquante-trois mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.819.000 USD (huit millions huit cent dix-neuf mille Dollars Américains), dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sont alloués à la réserve légale de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par WM Caleta (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale ordinaire au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 52.000 (cinquante-deux mille Dollars Américains) à 53.000 (cinquante-trois mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.819.000 USD (huit millions huit cent dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, précitée. L'Apporteur déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libérer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, la société précitée, consiste en une créance d'un montant 8.820.000 USD (huit millions huit cent vingt mille Dollars Américains) en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Apporteur dans la Société s'élève à un total de 8.820.000 USD (huit millions huit cent vingt mille Dollars Américains) et est répartie comme suit:

- 1.000 USD (mille Dollars Américains) sont alloués au capital social; et
- 8.819.000 USD (huit millions huit cent dix-neuf mille Dollars Américains) sont alloués à la prime d'émission, dont 100 USD (cent Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 8.820.000 USD (huit millions huit cent vingt mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 6 septembre 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited, détentrice de toutes les 53 (cinquante-trois) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 53 (cinquante-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit (l'article 8, paragraphe 2 n'étant pas modifié):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 53.000 USD (cinquante-trois mille Dollars Américains) représentées par 53 (cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains)».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2013 LAC/2013/41183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142538/213.

(130173699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-third day of September,
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BAYWATCH HOLDING S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.025, here represented by its duly authorized manager Mr. Martin ECKEL, residing professionally in Luxembourg.

The appearing party, represented aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of "B-Trident Dresden S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Remich, on August 31st, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2011 on October 26th, 2006,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 119.027 (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Decision to dissolve and to put the Company into voluntary ordinary liquidation.
2. Nomination of a liquidator and determination of his powers.
3. Acceptation of the resignation of the sole manager of the Company and granting of full discharge to him until today.
- IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution:

The Sole Shareholder appoints Mr. Martin ECKEL born on August 18th, 1979 in Bad Homburg, Germany, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Third resolution:

The Sole Shareholder accepts the resignation of the sole manager and grants full discharge to him for the accomplishment of his functions to this day. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred sixty eight euro (EUR 868.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre,

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BAYWATCH HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 119.025, ici représentée par son unique gérant Monsieur Martin ECKEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associée Unique) de «B-Trident Dresden S.à r.l.» ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, en date du 31 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2011 le 26 octobre 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 119.027 (la Société).

II. Que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation volontaire la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Accepter la démission du gérant unique de la Société et lui donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
4. Divers

Première résolution:

L'Associée Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation, avec effet à ce jour.

Deuxième résolution:

L'Associée Unique décide de nommer Mr. Martin ECKEL, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement à 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, aux fonctions de liquidateur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution:

L'Associée Unique accepte la démission du gérant unique et lui donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cent soixante-huit euros (868,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.ECKEL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43340. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2013.

Référence de publication: 2013143234/112.

(130175389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

**Otyme S.A., Société Anonyme,
(anc. Amesrito S.A.)**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.083.

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMESRITO S.A., avec siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2766 du 14 novembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe THIRION, comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société d'«AMESRITO S.A.» en «OTYME S.A.» et modification en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la société,
- Transfert du siège social de la société du 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof et modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la société,
- Modification de l'objet social de la société et en conséquence, modification de l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'import et l'export ainsi que le commerce en gros, en détail, par voie électronique et par le biais de vente à domicile de tous articles. Elle peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La société

peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.».

- Acceptation de la démission de Monsieur Vincent LA MENDOLA de son poste d'administrateur unique,
- nomination de Monsieur Richard JACQUOT, gérant de société, né le 19 août 1981 à Nancy (France), demeurant au 42, rue de la Montage, L-6791 Athus (Belgique) au poste d'administrateur unique.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «AMESRITO S.A.» en «OTYME S.A.» et en conséquence, décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OTYME S.A.» ».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au 20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

En conséquence l'article 2 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Koerich.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence, décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'import et l'export ainsi que le commerce en gros, en détail, par voie électronique et par le biais de vente à domicile de tous articles. Elle peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatives à son objet social.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce

soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Vincent LA MENDOLA de son poste d'administrateur unique de la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur unique, Monsieur Richard JACQUOT, gérant de société, né le 19 août 1981 à Nancy (France), demeurant au 42, rue de la Montagne, B-6791 Athus (Belgique), avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. THIRION, V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 09 octobre 2013. Relation: MER/2013/2092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143968/105.

(130175722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

VdV Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 57, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 180.732.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Jeroen VAN DE VELDE, Unternehmer, geboren am 5. Dezember 1974 in Bonheiden (Belgien), wohnhaft in F-57480 Manderen (Frankreich), 2, route de Tunting,

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist das Erbringen von diversen Dienstleistungen insbesondere aber nicht ausschließlich für den Gesundheitsmarkt. Dies betrifft zum einen den Betrieb von Web Sites und Portalen mit der Intention die agierenden Parteien, insbesondere Patienten, medizinischen Dienstleister und Versicherer näher zusammen zu bringen und den Austausch von Informationen miteinander zu vereinfachen mit dem Ziel Qualität durch Transparenz und Benchmarking zu steigern. Zum anderen hat die Gesellschaft als Zweck Beratungsleistungen im Bereich Strategie/Geschäftsentwicklung sowie Projektmanagementdienstleistungen und Dienstleistungen im Bereich der Personalvermittlung/Personaltraining im oben beschriebenen Zusammenhang zu erbringen.

Insbesondere kann die Gesellschaft die Mittel für die Erstellung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios, welches alle Arten von Wertpapieren oder Patenten gleich welcher Herkunft, bereitstellen, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle aller Unternehmen beteiligen, alle Wertpapiere und Patente, entweder durch Einlage, Zeichnung, Kauf oder Anderweitigem erwerben oder diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Art veräußern.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „VdV Concept S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Berdorf.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in eintausend (1000) Gesellschaftsanteile von je zwölf Euro fünfzig Cent (12,50 €) pro Anteil.

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Jeroen VAN DE VELDE, vorbezeichnet, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) steht der Gesellschaft somit ab sofort zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafter- Versammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2013.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6550 Berdorf, 57, rue de Grundhof festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Herr Jeroen VAN DE VELDE, geboren am 5. Dezember 1974 in Bonheiden (Belgien), wohnhaft in F-57480 Manderen, 2, route de Tunting ernennt sich selbst auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „VdV Concept S.à r.l.“.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. VAN DE VELDE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13083. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 11. Oktober 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013143120/156.

(130174476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.923.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 octobre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

Monsieur George Graham, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

Monsieur Christopher John McCormack, né le 11 août 1966 à Reading, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 12, Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, Londres, Royaume Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 4 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Christopher John McCormack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Pour Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013144905/24.

(130176943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146051/9.

(130178450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.